https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-23-decembre-2019-relatif-la-fixation-du-taux-de-linteret-legal/
Arrêté du 23 décembre 2019 relatif à la fixation du taux de l'intérêt légal
23/12/2019
L'arrêté du 23 décembre 2019 fixe à 3,15 % de taux d'intérêt légal pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour les besoins professionnels et à 0,87 pour tous les autres cas.